

2° L'excuse qui naîtrait d'un danger de profanation est-elle plus grave ?

Là, nous avons moins de détails. Aussi, je ne veux pas relever une expression qui est de nature à laisser croire que, matériellement, Germaine aurait pu communier: "La chère enfant ne pouvait *presque* plus rien prendre."

Presque ! Or, il faut si peu "pouvoir prendre" pour avaler une parcelle d'hostie consacrée.

Je n'insiste pas. J'ai seulement voulu attirer l'attention sur les principes. A chaque confesseur de prendre la responsabilité de leur application. Mais il serait fâcheux que l'on crût, après avoir lu cet édifiant récit : 1° qu'aujourd'hui on doit admirer une enfant pieuse qui assiste à la messe chaque matin et ne communie qu'aux "belles fêtes"; 2° que tout fidèle en demi délire et qui peut encore prendre *quelque chose* doit être privé du saint viatique; 3° que, par conséquent, dans ces circonstances, le confesseur n'a pas à s'en préoccuper.

Pauvre petite Germaine ! N'a-t-elle pas souvent, pendant sa maladie, désiré recevoir son Dieu dans la sainte communion ?

Eh ! oui, elle l'aura désiré, elle qui, chaque matin à la messe, faisait la communion spirituelle "à défaut de la communion sacramentelle !"

E. BOUQUEREL.

..... SOMMAIRE

Pensée Dominante : L'Apostolat de la Communion. — Laissez venir les tout petits. — L'Adoration réparatrice nationale en Belgique et les dernières élections Belges. — Actions de Grâces au Vén. Père Eymard. — Sujet d'Adoration : Jésus au Très Saint Sacrement, aliment de nos âmes. — Le Curé d'Ars, le Vén. P. Eymard et la Rde Mère Marguerite. — Notre Gravure : La Vierge Marie. — Autour d'une pieuse enfant.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal